

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240620-05



AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_05-DE
Publié le 28/06/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Marjolaine BECHON, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

25

Membre du Bureau représenté :

0

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 25

AVENANTS AU MARCHÉ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA FERME INTERCOMMUNALE DE CHANDALON, A ARCONSAT

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;
- Vu** la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;
- Vu** la délibération n° DBC20230907-04 attribuant le marché de travaux relatif à l'extension de la ferme intercommunale de Chandalon ;
- Vu** la délibération n° DBC20240314-05 approuvant l'avenant n°1 au Lot 1 – Terrassement – VRD avec l'entreprise TECHNI TP (63250 CHABRELOCHE) pour un montant de 945,00 euros HT ;
- Vu** la délibération n° BC20240516-08 approuvant des avenants s'agissant des Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;

AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_05-DE
Reçu le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024

Considérant que durant l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de :

- supprimer l'option « électricité douche » initialement prévue, entraînant une moins-value d'un montant de 431 euros HT pour le Lot 7 - Électricité ;
- installer un ballon d'eau chaude dans les vestiaires, entraînant une plus-value d'un montant de 750 euros HT pour le Lot 8 – Plomberie – Sanitaire.

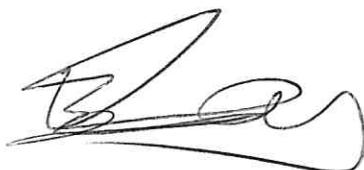
Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 7 - Électricité avec l'entreprise Électricité GARDETTE (63250 ARCONSAT) pour un montant en moins-value de 431,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°2 du Lot 8 – Plomberie - Sanitaire avec l'entreprise FEDIT PLOMBERIE (63550 PALLADUC) pour un montant en plus-value de 750,00 euros HT ;
- **Autorise** le Président à signer les avenants et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 25	Membres du Bureau présents : 25	Représenté : 0
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 25	Pour : 25	Contre : 0
Abstention : 0	Membres présent sans voix délibératives : 1	Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

